Réf. Farde e-Assemblées : 2497913

N° OJ : 35

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/12/2022

Objet : Bruxelles Ville Lumière - nouvelles adoptions Amnesty International : Vahid Afkari et Dorgelesse N'guessan.

Le Conseil communal,

Considérant que le 23 novembre 2015, le Conseil communal de la Ville de Bruxelles a adopté une motion consacrant la Ville de Bruxelles « Ville Lumière », label décerné à la commune par Amnesty International qui la reconnait ainsi comme respectueuse des Droits humains ;

Considérant que l'adoption de cette motion engage la Ville à respecter une série de principes et à mettre en œuvre une des actions parmi lesquelles apporter un soutien symbolique à des individus dont les Droits Humains sont bafoués et qui sont en danger dans le monde ;

Considérant que lors de l'adoption de cette motion « Ville Lumière » par le Conseil communal de 2015, ce dernier avait voté l'adoption de Hamid Babbei, doctorant iranien de l'ULG, prisonnier d'opinion qui fut libéré en 2019 grâce aux actions de Amnesty International ;

Considérant que le 25 janvier 2021, le Conseil communal a voté les nouvelles adoptions de Loujain Al Hathloul, militante saoudienne pour le droit des femmes, qui a quitté la prison le 10 février 2021 et Raif Badawi, bloggeur saoudien emprisonné pour ses opinions et qui a quitté la prison le 11 mars 2022 ;

Considérant que la Ville de Bruxelles désire faire suite à son engagement en faveur des Droits humains en tant que Ville Lumière en proposant à l'adoption deux nouveaux individus ; Vahid Afkari, Iranien arrêté à la suite de sa participation pacifique à des manifestations qui a été soumis à plusieurs reprises à la torture et à d'autres mauvais traitements. Vahid purge actuellement une peine de prison de plus de trente ans; Dorgelesse N'guessan, coiffeuse et mère célibataire camerounaise, arrêtée au cours d'une manifestation a Douala en 2020, sa peine est de 5 années.

ARRETE:

Article unique : La Ville de Bruxelles s'engage à soutenir deux nouvelles personnes en danger Vahid Afkari et Dorgelesse N'guessan dans le cadre de la motion votée le 23/11/2015 consacrant sa participation au réseau «Ville Lumière» d'Amnesty International.

Annexes :

Motion Ville Lumière FR/NL (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Extrait du Conseil communal 23/11/2015 - motion (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Extrait Conseil communal 25/01/2021 adoption Loujain Al Hathloul et Raif Badawi (Consultable au Secrétariat des Assemblées)